

SÉANCE ORDINAIRE

28 JANVIER 2020

Deux cent cinquante-sixième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 28^e jour de janvier 2020 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Anne-Marie Noël, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Pierre Therrien.

Autres présences : Madame Dominique Lachapelle, directrice générale;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Alain Camaraire, directeur général adjoint et Directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles.

Absences : Mesdames et monsieur les commissaires : Manon Côté, Martine Lalonde et Martin Paquette.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 20.01.28
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Plan d'engagement vers la réussite.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 17 décembre 2019 (document SG 20.01.28-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
 - 05.2.1 De monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Résolution No 2019-12-0978 adoptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2019 – Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour la construction d'un nouvel édifice de formation professionnelle.
 - 05.2.2 Du conseil d'établissement de l'école Bruno-Choquette : Résolution CE.19-12-09-07 adoptée le 9 décembre 2019 – Mesures de sécurité au passage piétonnier traversant le boulevard du Séminaire, à l'intersection de la rue Montcalm.
 - 05.2.3 Du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières : Résolution adoptée le 4 décembre 2019 - Position des parents du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières en regard du projet de loi 40 - *Loi modifiant*

principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.4 Engagement/Nomination à la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes (document séance tenante : DG 20.01.28-05.4).
- 05.5 Engagement/Nomination à la direction adjointe du Service des ressources matérielles (document séance tenante : DG 20.01.28-05.5).
- 05.6 Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans la gestion contractuelle (document SG 20.01.28-05.6).
- 05.7 Entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est - Article 214.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (document SG 20.01.28-05.7).
- 05.8 Projet de partenariat avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Aménagement d'un terrain multisports à la Polyvalente Marcel-Landry (document SG 20.01.28-05.8).
- 05.9 Dénonciation du projet de loi n° 37 - *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec* (document CC 20.01.28-05.9).
- 06.1 Calendrier scolaire 2020-2021 en formation générale des jeunes - Adoption (documents SREJ 2020.01.28-06.1 et SREJ 20.01.28-06.1a).
- 07.1 Calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire régulier) – Adoption (documents SREAFP 20.01.28-07.1 et SREAFP 20.01.28-07.1a).
- 07.2 Calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire décalé, télécommunication) – Adoption (documents SREAFP 20.01.28-07.2 et SREAFP 20.01.28-07.2a).
- 07.3 Calendrier scolaire 2020-2021 en formation générale des adultes - Adoption (documents SREAFP 20.01.28-07.3 et SREAFP 20.01.28-07.3a).
- 12.1 Centre d'achat regroupé de la Montérégie et de l'Estrie – Adhésion à plusieurs mandats d'acquisition (document RM 20.01.28-12.1).
- 12.2 Travaux de peinture (document RM 20.01.28-12.2).
- 12.3 Dépassement de coût – École Joseph-Amédée-Bélanger (document séance tenante : RM 20.01.28-12.3).
- 14 - Remerciements et félicitations
- 15- Autres sujets
- 16- Levée de la séance

Adopté à l'unanimité.

03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Dans le cadre de la capsule du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), monsieur Danny Brochu, conseiller pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, présente une approche pédagogique novatrice en implantation dans certaines écoles de la Commission scolaire, soit « l'apprentissage en profondeur ». Cette approche vise à développer chez les élèves, la pensée critique, la créativité, la citoyenneté, la collaboration, la communication et le caractère. Une deuxième partie à cette présentation sera offerte à la prochaine séance du conseil.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2019 (document SG 20.01.28-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 décembre 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 20.01.28
002

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2019 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2019.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Résolution No 2019-12-0978 adoptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2019 – Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour la construction d'un nouvel édifice de formation professionnelle.

05.2.2 Du conseil d'établissement de l'école Bruno-Choquette : Résolution CE.19-12-09-07 adoptée le 9 décembre 2019 – Mesures de sécurité au passage piétonnier traversant le boulevard du Séminaire, à l'intersection de la rue Montcalm.

05.2.3 Du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières : Résolution adoptée le 4 décembre 2019 - Position des parents du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières en regard du projet de loi 40 : Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 17 décembre 2019.

Madame Anne-Marie Noël mentionne que lors de la dernière réunion du comité de parents, les membres ont été consultés sur le projet de *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) et ont fait un suivi sur la résolution du projet de loi 40 soumis au ministre en décembre 2019.

Madame Marie Josée Gagnon mentionne que lors de la dernière rencontre du comité EHDAA, les membres ont bénéficié d'une capsule pédagogique offerte par madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle et monsieur Luc Martin, directeur du centre d'éducation aux adultes La Relance, portant sur les

différents services offerts à la formation générale des adultes. La prochaine rencontre aura lieu le 17 février 2020.

Madame Josée Hébert rappelle que demain, le 29 janvier 2020 à 19 h, à l'auditorium de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot sera présentée la pièce de théâtre intitulée, « Zut! Je ne suis pas Zen » de La Troupe Parminou, laquelle porte sur l'anxiété.

La prochaine conférence organisée par le comité de parents de la Commission scolaire aura lieu le mercredi 19 février 2020 à la Polyvalente Marcel-Landry à 19 h, intitulée : « *Les trésors cachés derrière la différence* » et animée par la conférencière madame Annie Grenier (Annie Brocoli).

05.4 ENGAGEMENT/NOMINATION À LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX JEUNES (document séance tenante : DG 20.01.28-05.4)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2019-2020 adoptée par le conseil des commissaires le 21 mai 2019 aux termes de la résolution HR 19.05.21-004;

Considérant le poste de direction du Service des ressources éducatives aux jeunes laissé vacant par la nomination de monsieur Alain Camaraire à la direction générale adjointe;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Andrée Bouchard, Dominique Lachapelle, Sophie Latreille, Louise Beaupré, Esther Simard et Karine Boudreault ainsi que de monsieur Pierre Boudreau;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 21 janvier 2020;

HR 20.01.28
003

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Taïga Waelput soit engagée au poste de direction du Service des ressources éducatives aux jeunes et ce, à compter du 12 février 2020.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Taïga Waelput soit soumise à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.5 ENGAGEMENT/NOMINATION À LA DIRECTION ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES (document séance tenante : DG 20.01.28-05.5)

Considérant la modification à la structure administrative des cadres pour le Service des ressources matérielles adoptée par le conseil des commissaires le 12 novembre 2019 aux termes de la résolution HR 19.11.12-009 et d'une modification adoptée le 17 décembre 2019 aux termes de la résolution HR 19.12.17-006;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Manon Côté, Elizabeth Mc Donough et Karine Boudreault ainsi que de messieurs Mario Champagne et Vincent Huard;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 21 janvier 2020;

HR 20.01.28
004

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Annik Montpetit soit engagée au poste de direction adjointe du Service des ressources matérielles et ce, à compter du 10 février 2020;

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Annik Montpetit soit soumise à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.6 PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LA GESTION CONTRACTUELLE (document SG 20.01.28-05.6)

Considérant que la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* prévoit que les commissions scolaires doivent se doter d'un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ainsi que d'un plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant le Cadre de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adopté par le conseil des commissaires lors de la séance du 17 décembre 2019 aux termes de la résolution HR 19.12.17-005;

Considérant qu'il appartient également au Conseil des commissaires d'adopter le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Considérant la présentation du Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle lors du comité de travail tenu le 14 janvier 2020;

Considérant la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles et du comité de vérification;

HR 20.01.28
005

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

D'adopter le *Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, tel que proposé;

D'autoriser la personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) à agir pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans la mise en œuvre de la présente décision, à signer et à transmettre au Secrétariat du Conseil du Trésor tout document requis à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

05.7 ENTENTE AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST - ARTICLE 214.3 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (document SG 20.01.28-05.7)

Considérant que l'article 214.3 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'une commission scolaire doit conclure une entente avec un établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse qui œuvre sur son territoire en vue de convenir de la prestation des services à offrir à un enfant et à ses parents par les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation lorsque l'enfant fait l'objet d'un signalement pour une situation de négligence sur le plan éducatif en lien avec l'instruction qu'il reçoit ou en lien avec le respect de son obligation de fréquentation scolaire prévue au sous-paragraphe iii du sous-paragraphe 1 du paragraphe b du deuxième alinéa de l'article 38 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

Considérant les discussions tenues entre les représentants des commissions scolaires de la Montérégie et ceux du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est à l'égard du contenu de l'entente à intervenir;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues par les membres du conseil des commissaires à ce sujet lors du comité de travail ayant eu lieu préalablement à la présente séance;

HR 20.01.28
006

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'autoriser madame Dominique Lachapelle, directrice générale, à convenir des modalités contenues à l'entente à intervenir et notamment quant aux services à offrir à un enfant et à ses parents, par les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, lorsque l'enfant fait l'objet d'un signalement au directeur de la protection de la jeunesse pour une situation de négligence sur le plan éducatif en lien avec l'instruction qu'il reçoit ou le respect de son obligation de fréquentation scolaire.

Et d'autoriser madame Dominique Lachapelle à signer ladite entente ainsi que tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

05.8 PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU – AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS À LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document SG 20.01.28-05.8)

Considérant le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que dans le cadre de ce programme, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souhaite déposer des demandes de subventions afin d'ajouter des infrastructures sportives sur son territoire pour répondre aux besoins actuels de la population et améliorer son offre de services;

Considérant qu'une analyse interne réalisée par le Service de la culture, du développement social et du loisir de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a démontré le besoin d'un terrain de soccer/football synthétique pour répondre à la demande grandissante des adeptes de ces sports;

Considérant la demande faite par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin d'aménager cette infrastructure sportive sur l'un de ses terrains, lequel se trouve à proximité de la Polyvalente Marcel-Landry;

Considérant que cette infrastructure pourrait également bénéficier aux élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que des infrastructures sportives de qualité favorisent la réussite scolaire et s'inscrivent dans l'objectif du ministère à ce que les élèves puissent pratiquer 60 minutes d'activités physiques par jour;

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur valorise les projets réalisés en partenariat;

Considérant que pour obtenir une subvention du programme d'infrastructures sportives, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit être propriétaire du terrain ou bénéficier d'une entente à long terme quant à l'utilisation du terrain projeté;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu bénéficie déjà d'un bail emphytéotique sur le terrain situé entre le terrain de la Polyvalente Marcel-Landry et le terrain projeté;

Considérant que des besoins d'espaces supplémentaires pourraient être requis pour accueillir les élèves du secteur ou pour améliorer les infrastructures de l'école;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil des commissaires à ce sujet, lors du comité de travail tenu le 21 janvier 2020;

HR 20.01.28
007

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie le projet présenté par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives, sur l'un des terrains de la Commission scolaire.

De consentir un bail emphytéotique sur le terrain projeté et dont la durée demeure à déterminer, étant entendu qu'au bail emphytéotique intervenu entre la Commission scolaire d'Iberville et la Commission des Loisirs, le 18 février 1987 et publié en la circonscription foncière d'Iberville, sous le numéro 131114, il y est indiqué que la Commission scolaire pourra reprendre possession de l'immeuble faisant l'objet dudit bail, lequel est situé entre le terrain de la Polyvalente Marcel-Landry et le terrain projeté, en totalité ou en partie, pour la poursuite de sa mission éducative, après avoir donné à la Commission des Loisirs un avis de reprise de possession au moins une année à l'avance.

Les modalités inhérentes à cette collaboration, dont les contributions financières, entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Commission scolaire des Hautes-Rivières demeureront à convenir.

Adopté à l'unanimité.

05.9 DÉNONCIATION DU PROJET DE LOI N° 37 - LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTITUER LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES ET INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC (document CC 20.01.28-05.9)

Considérant que le 18 septembre 2019, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, Monsieur Christian Dubé, a présenté le projet de loi n° 37—*Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec*;

Considérant que ce projet de loi vise, entre autres, à créer le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) dont le mandat sera de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant que les organismes visés par ce projet de loi devront obligatoirement et exclusivement recourir aux services de ce centre et que le gouvernement pourra à cet effet fixer des cibles et déterminer par arrêté ministériel les biens et les services qui feront l'objet d'achats regroupés;

Considérant que jusqu'à maintenant, les achats regroupés en forte progression dans le domaine de l'éducation se sont réalisés sans aucune intervention de l'État, ni obligation ni législation particulière, dans un marché libre de toute contrainte;

Considérant que lors des consultations particulières sur ce projet de loi, plusieurs associations patronales, dont le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et la Fédération des Chambres de commerce (FCCQ), ont émis de nombreuses réserves concernant l'efficacité d'une entité comme le Centre d'acquisitions gouvernementales;

Considérant que tous les organismes qui ont déposé des mémoires en commission parlementaire ont dénoncé unanimement les impacts négatifs de ce projet loi sur l'économie locale et régionale;

Considérant que la concentration des achats entre les mains de quelques fournisseurs n'aura d'autres effets que de créer ou de renforcer des monopoles ou des oligopoles et que de nombreux fournisseurs qui contribuent actuellement à la création d'emplois, notamment en région, risquent de disparaître;

Considérant que la volonté de la Commission scolaire des Hautes-Rivières est de maintenir l'implication de ses écoles dans son milieu et de contribuer ainsi au développement de l'économie et des entreprises;

HR 20.01.28
008

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières dénonce le projet de loi n° 37 - *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec*;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la Chambre de commerce du Haut-Richelieu, à la Fédération des chambres de commerce du Québec, aux municipalités et aux députés provinciaux de notre territoire ainsi qu'aux autres commissions scolaires pour les sensibiliser à l'impact négatif du projet de loi n° 37 sur l'économie locale et régionale.

Adopté à l'unanimité.

06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES - ADOPTION (documents SREJ 2020.01.28-06.1 et SREJ 20.01.28-06.1a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2020-2021 en formation générale des jeunes, déposé aux fins de consultation (HR 19.11.12-021);

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, du syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail tenu le 21 janvier 2020;

HR 20.01.28
009

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte:

D'adopter le calendrier scolaire 2020-2021 en formation générale des jeunes, tel que déposé et identifié sous la cote SREJ 20.01.28-06.1a.

Adopté à l'unanimité.

07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 EN FORMATION PROFESSIONNELLE (HORAIRE RÉGULIER) – ADOPTION (documents SREAFP 20.01.28-07.1 et SREAFP 20.01.28-07.1a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire régulier) adopté aux fins de consultation (HR 19.11.12-022);

Considérant les consultations menées par la Commission scolaire des Hautes-Rivières auprès des instances concernées;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

Considérant les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail tenu le 21 janvier 2020;

HR 20.01.28
010

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte:

D'adopter le calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire régulier), tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 20.01.28-07.1a.

Adopté à l'unanimité.

07.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 EN FORMATION PROFESSIONNELLE (HORAIRE DÉCALÉ, TÉLÉCOMMUNICATION) – ADOPTION (documents SREAFP 20.01.28-07.2 et SREAFP 20.01.28-07.2a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire décalé, télécommunication), adopté aux fins de consultation (HR 19.11.12--023);

Considérant les consultations menées par la Commission scolaire des Hautes-Rivières auprès des instances concernées;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

Considérant les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail tenu le 21 janvier 2020;

HR 20.01.28
011

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'adopter le calendrier scolaire 2020-2021 en formation professionnelle (horaire décalé, télécommunication), tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 20.01.28.-07.2a.

Adopté à l'unanimité.

07.3 CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES - ADOPTION (documents SREAFP 20.01.28-07.3 et SREAFP 20.01.28-07.3a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2020-2021 en formation générale des adultes, adopté aux fins de consultation (HR 19.11.12-024);

Considérant les consultations menées par la Commission scolaire des Hautes-Rivières auprès des instances concernées;

Considérant les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail tenu le 21 janvier 2020;

**HR 20.01.28
012**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'adopter le calendrier scolaire 2020-2021 en formation générale des adultes, tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 20.01.28-07.3a.

Adopté à l'unanimité.

12.1 CENTRE D'ACHAT REGROUPÉ DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE – ADHÉSION À PLUSIEURS MANDATS D'ACQUISITION (document RM 20.01.28-12.1)

Considérant que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

Considérant que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

Considérant que l'article 7.3 de la *Politique d'acquisition de biens et services* de la Commission scolaire des Hautes-Rivières favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a confirmé son adhésion au Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie par la résolution HR 98.10.18-015;

Considérant que le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie entame des procédures de négociation pour l'année 2020 pour les dossiers ci-dessous :

DOSSIER	ENGAGEMENT	DURÉE
Papier d'impression	500 000,00 \$	1 an + 2 années d'option
Cartouches d'encre originales	190 000,00 \$	2 ans
Tableaux scolaires	120 000,00 \$	3 ans

**HR 20.01.28
013**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'autoriser que la Commission scolaire des Hautes-Rivières participe au regroupement d'achats pour les achats décrits dans le tableau ci-dessus;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé d'une durée de 3 ans, selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Hautes-Rivières accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

12.2 TRAVAUX DE PEINTURE (document RM 20.01.28-12.2)

Considérant les priorités de la Commission scolaire en lien avec la qualité des environnements éducatifs;

Considérant que les travaux de peinture dans les établissements scolaires doivent être réalisés sans la présence des élèves;

Considérant l'intention du conseil des commissaires de réserver et d'affecter dans le cadre du budget 2020-2021, un montant de 270 000 \$ pour la réalisation de travaux de peinture dans certains établissements;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources;

Considérant les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 21 janvier 2020;

Considérant que les appels d'offres en lien avec ces travaux doivent être publiés au courant du printemps 2020 pour une réalisation durant la prochaine saison estivale;

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'autoriser la direction du Service des ressources matérielles à procéder aux appels d'offres requis pour la réalisation des travaux de peinture dans les écoles ciblées par le sous-comité de priorisation du plan quinquennal des investissements.

Adopté à l'unanimité.

12.3 DÉPASSEMENT DE COÛT – ÉCOLE JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER (document séance tenante : RM 20.01.28-12.3)

Considérant que le 27 mars 2018, le conseil des commissaires a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère inc. le contrat pour la réfection de la façade principale de l'école Joseph-Amédée-Bélanger, au montant de 151 900 \$ (résolution HR 18.03.27-030);

Considérant que la Commission scolaire a dû modifier les plans initiaux afin de respecter les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que ces modifications demandées par la ville ont fait croître le coût du projet de l'ordre de 41 517,57 \$;

Considérant que Constructions Dougère inc. a exécuté les travaux selon les directives émises par la Commission scolaire;

**HR 20.01.28
014**

Considérant que la Commission scolaire est satisfaite des travaux effectués par ledit entrepreneur;

Considérant que ces coûts additionnels sont dus au respect de la réglementation municipale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* de notre commission scolaire, toute modification à un contrat qui occasionne une dépense supplémentaire de plus de 10 % doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme, soit le conseil des commissaires;

HR 20.01.28
015

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le conseil des commissaires autorise le dépassement de coût de 41 517,57 \$ dans le cadre des travaux liés à la réfection de la façade principale de l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Adopté à l'unanimité.

14- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 20.01.28
016

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient adressés à la Fondation du Club Richelieu Saint-Jean pour leur don de 125 000 \$, réparti sur cinq ans, au Centre de pédiatrie sociale l'Étoile. Cette somme est destinée au projet d'Étoile mobile qui permettra d'offrir des services de santé à bord d'un véhicule qui fera la tournée des communautés plus éloignées du Haut-Richelieu. Les services offerts bénéficient à des élèves de notre commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

15. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 20.01.28
017

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance levée.

Adopté à l'unanimité.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL